energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Baromètre des villes marchables : zéro pointé pour Saint-Junien !

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2024

Le collectif national « Place aux piétons » a publié le baromètre des villes marchables 2023. Les résultats sont issus d'une enquête en ligne remplie par les citoyens-piétons que nous sommes, dans toute la diversité de nos profils (résidents, visiteurs, actifs, retraités…).

Cette consultation publique a rencontré un **véritable succès** puisque plus de 42 000 questionnaires ont été complétés. Un classement concernant 236 communes, dont Saint-Junien, a pu être établi.

Cinq indicateurs ont été évalués. Voici les différents scores obtenus par notre commune (chaque critère est noté sur 20) :

- ressenti global sur le quotidien de la marche : 10,5
- sécurité des déplacements à pied : 8,5
- confort des déplacements à pied : 7,7
- importance donnée aux déplacements à pied par la commune : 4,3
- aménagements et services spécifiques pour les marcheurs : 7,2

Au total, **Saint-Junien obtient la note E** (sur une échelle allant de A+ à G), soit une appréciation « *plutôt défavorable* ».

Le très faible score de la ville ne peut que nous interpeller. Il met en avant le **manque de volonté de la municipalité** pour répondre aux attentes de ceux qui se déplacent à pied, par nécessité ou par choix.

Faisons des mobilités douces une priorité !

Vous trouverez tous les résultats détaillés de ce baromètre en cliquant sur le lien suivant : https://www.ffrandonnee.fr/s-informer/actualites/barometre-des-villes-marchables-2023-les-resultats

---

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Communautaire POL du 8 février 2024

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2024

L’ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Représentation

- Commission communautaire n°1 – Modification

Personnel

- Tableau des emplois au 1er mars 2024
- Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d’une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Finances et prospectives, administration générale

- Détermination de l’intérêt communautaire
- Création de groupements de commandes avec la commune de Saint-Junien

Economie

- Cession de terrain à la commune de Javerdat
- Zone d’activité de Boisse à Saint-Junien – Vente d’un terrain à la SAS TERRA NOBILIS
- Vente d’un bâtiment industriel 17 Rue Evariste Galois à la SAS Europe Industrie Immobilier
- Vente d’un bâtiment chemin de Notre Dame au Goth à Saint-Junien à Monsieur RUCHONNET Gérard
- Donation d’une parcelle de terrain au profit de la communauté de communes Porte Océane du Limousin – Zone de Puy Gaillard
- Zone d’activité de Puy Gaillard à Oradour-sur-Glane – Echange de parcelles avec la SAS PUSTERLA

Gestion de la politique de l’eau, développement durable et économie circulaire

- Approbation du nouveau zonage d’assainissement de la communauté de communes
- Dépotage des lixiviats traités d’ALVEOL
- Traitement des eaux usées d’EUROPLV

Développement touristique

- Office de tourisme intercommunal – Mutualisation avec la société publique locale ‘Terres de Limousin’ dans l’intérêt de la promotion touristique de la Haute-Vienne
- Aire de repos pour camping-cars à Oradour-sur-Glane – Procès-verbal de mise a disposition pour l’exercice de la compétence ‘Gestion et entretien d’une aire de repos pour camping-cars à Oradour-sur-Glane’

Animation du territoire et action culturelle

- EPCC Vienne-Glane – Subvention de fonctionnement et d’investissement 2024
- Pôles territoriaux d’industries culturelles et créatives – Accord de partenariat

Vous trouverez l’ensemble des délibérations dans le document ci-joint : Deliberations-20240208

Ce conseil marquait mes débuts à la CCPOL, lors de la première délibération, j’ai donc pris la parole pour indiquer l’honneur de prendre la place de Frédéric Dauvergne. J’en ai profité pour indiquer que dans les prochains mois, à cause de mes obligations professionnelles liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques, je ne serai pas autant

disponible que je le souhaiterais.

La plupart des délibérations n’ont donné lieu à aucun débat et ont été votées à l’unanimité. Nous sommes intervenus pour demander des précisions sur 2 d’entre elles, et nous nous sommes abstenus sur une troisième.

La première question concernait le projet à Javerdat, il nous a été répondu que ce serait une petite zone résidentielle (5000 m2), la commune ayant une faible réserve foncière.

La seconde délibération sur laquelle nous avons sollicité des précisions portait sur la vente d’un bien à Monsieur Ruchonnet. Nous avons tout d’abord demandé ce qu’il allait devenir de Recyclamer qui occupe ce bâtiment. Le Président nous a répondu que Recyclamer n’occupait plus le bâtiment et qu’ils étaient maintenant hébergés avec la société FBO (*note du rédacteur : ce n’est pas l’information qui est donnée sur le site web*). Nous nous sommes alors interrogés sur la présence, sur place, avant la présente vente, d’une boîte-aux-lettres au nom de Monsieur Ruchonnet qui n’est actuellement pas locataire du bâtiment que l’on vend. Pierre Allard nous a répondu qu’il était locataire de la maison, située à la même adresse, dont le propriétaire est le fondateur de Recyclamer.

Nous nous sommes abstenus sur le nouveau zonage pour l’assainissement. En effet, il y a eu une très faible participation des citoyens à l’enquête publique (15 observations pour tout le territoire de la POL), et il nous est difficile de nous prononcer pour ou contre un tel projet. Yoann a pointé les limites du dispositif d’enquête publique tel qu’il existe en France, même si une meilleure communication de la collectivité aurait pu être faite.

La séance s’est conclue par une intervention véhémente, haineuse et théâtrale de Thierry Granet à notre encontre, au sujet de notre tribune parue dans le dernier magazine de la communauté de communes, la qualifiant de tous les noms, en en faisant une interprétation totalement fausse. Il a affirmé qu’elle était insultante pour le personnel de la Mégisserie, ce que nous contestons vigoureusement. Nous avons difficilement (tant Monsieur Granet nous invectivait à tout bout de champ) essayé de répondre qu’en aucun cas notre tribune n’était diffamante ou adressée contre le personnel, mais qu’elle demandait effectivement plus de transparence. Nous avons rappelé la nécessité d’une stabilité des directions au niveau des différents établissements culturels ; cela est indispensable tant pour le projet culturel que pour la gestion des équipes. Nous avons dénoncé l’instrumentalisation de notre texte et l’absence de respect vis-à-vis de la minorité. La démocratie exige le respect de l’autre, de son point vue et de sa liberté d’expression : c’est fondamental.

Vous pouvez vous faire votre avis par vous-même sur le caractère

prétendument « *polémique* » de notre tribune rédigée en novembre (pour qu'elle puisse être publiée en décembre). Voici le texte :

> *La culture, plus que jamais !*
>
> *Nous avons tous entendu parler de situations compliquées au centre culturel La Mégisserie, à l'école de musique Jean-Ferrat et au Ciné-Bourse…*
>
> *Si la présente tribune n'est pas le lieu pour exposer les responsabilités des uns et des autres face à ces diverses difficultés, notre préoccupation reste entière quant au bon fonctionnement de ces différentes structures intercommunales.*
>
> *En effet, quand on regarde l'état de notre société et l'évolution du monde, comment ne pas comprendre l'importance d'une politique culturelle ambitieuse et populaire ?*
>
> *La définition du projet culturel à porter sur notre territoire (objectifs. programmations, etc.) mérite d'être discutée de façon ouverte au plus grand nombre, dans le cadre d'une réelle démocratie participative, afin de disposer d'une ligne claire, partagée et stable.*
>
> *Cet impératif de transparence est dû tant aux citoyens et aux élus de la POL qu'aux professionnels des établissements culturels et à leurs usagers.*
>
> *Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une heureuse année 2024!*

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations :Decisions-20240208

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Merci Frédéric et bienvenue Corinne !

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2024

Notre collègue et ami **Frédéric Dauvergne** a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et conseiller communautaire en fin d'année, pour des raisons strictement personnelles dont il a fait part publiquement en toute sincérité.

Nous tenions à le remercier pour son **investissement dans notre groupe** –

qu’il poursuivra autrement – et pour son **engagement auprès de nos concitoyens et au sein de nos collectivités**. La **bonne gestion des finances**, la **transparence**et la **solidarité**, notamment via le **CCAS**, ont été parmi ses préoccupations majeures. Et c’est fort de ses convictions qu’il a porté haut les valeurs de notre collectif aux **élections départementales** de juin 2021 dans notre canton, en réussissant la prouesse de faire accéder le quatuor Énergie citoyenne au second tour. Merci pour tout le travail accompli, avec sérieux, détermination et dynamisme !

En application du droit (principe du « suivant de liste »), **Jean-Sébastien Piel** intègre le conseil communautaire et **Corinne Guillot** devient conseillère municipale.

Enseignante en sciences et techniques médico-sociales en lycée professionnel, Corinne a toujours été investie dans le **milieu associatif et social**. Elle est actuellement **secrétaire de la ludothèque** « *La Roulotte* ». Vivant dans le quartier du cimetière, Corinne accorde une place centrale aux **enjeux écologiques** ainsi qu’à la **culture occitane** de notre territoire qui mérite d’être préservée et promue.

Corinne, soit la bienvenue dans le conseil municipal pour y défendre ce en quoi nous croyons. C’est parti, ***chabatz d’entrar !***

Frédéric Dauvergne, Corinne Guillot et Jayce Piel

---

energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 1er février 2024

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2024

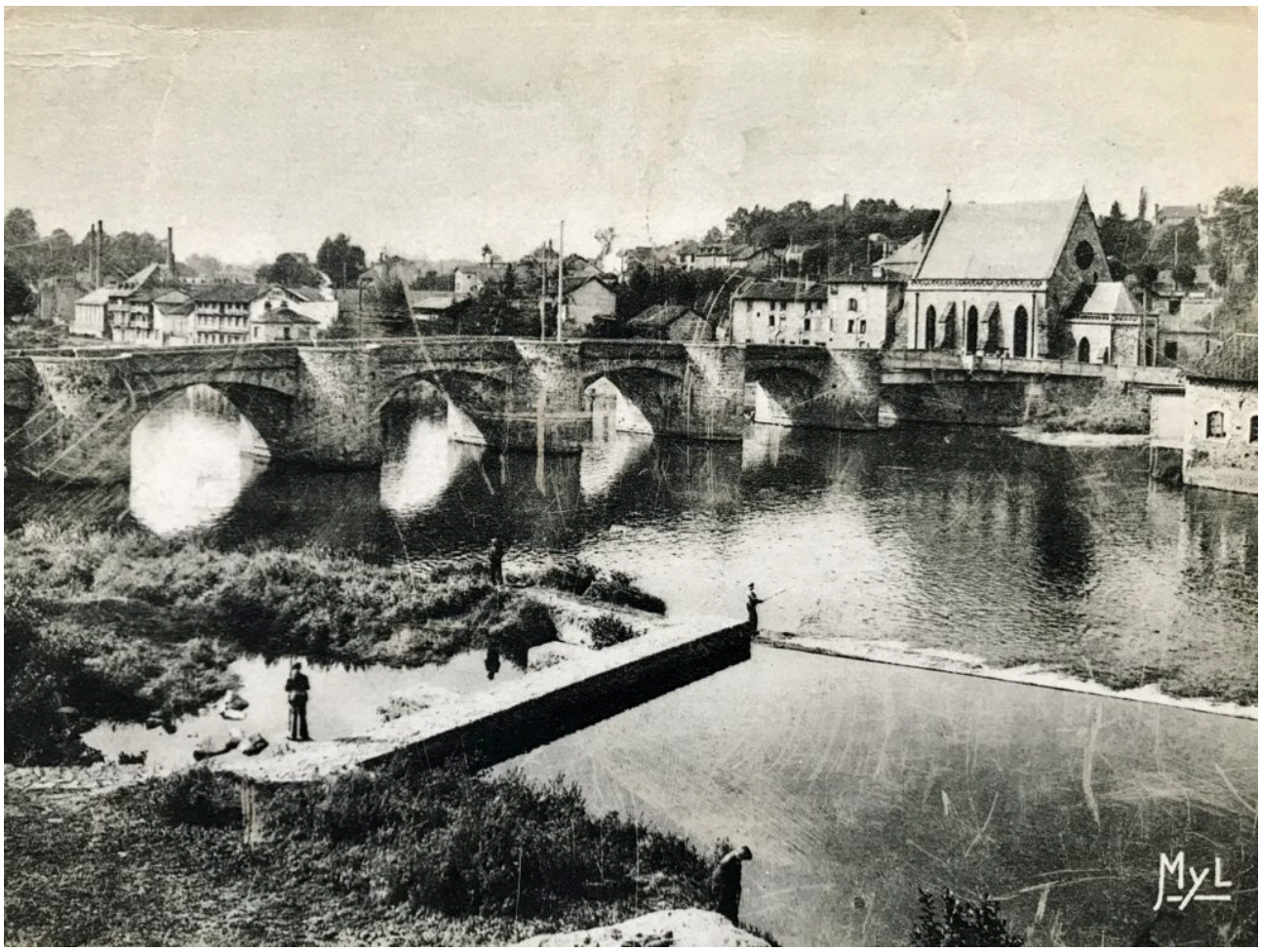

L’arrivée de Corinne, le pont et une démission ont été les sujets importants du jour…

Le 1er février 2024 s’est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

- Philippe Gandois était absent, représenté par Bernard Beaubreuil.
- Aurabelle Pesqué était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie. N’oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 5 décembre

2023).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Démission de Monsieur DAUVERGNE – Mise en place de Madame GUILLOT

Cette réunion marquait les débuts de Corinne Guillot au sein du Conseil Municipal. Pierre Allard lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et lui donne la parole :

> *Monsieur le Maire,*
>
> *Je vous remercie sincèrement pour vos mots républicains de bienvenue.*
>
> *Même si j'aurais préféré être appelée à siéger dans d'autres circonstances, je suis heureuse d'intégrer le conseil municipal et je tiens à saluer le travail effectué par mon prédécesseur, Frédéric, auquel je pense tout particulièrement ce soir. Tout comme lui, je ferai mon maximum pour honorer les engagements pris auprès de nos concitoyens par notre collectif Énergie citoyenne.*

Composition des commissions municipales Délégations et représentations

Il convient d'opérer les remplacements nécessaires dans le cadre des compositions des commissions. De légères modifications ont également été apportées. (*Note du rédacteur : l'ensemble des modifications a été repris sur notre page des commissions.*)

CM-20240201-1

Voté à l'unanimité

Question posée par le groupe Énergie Citoyenne

Nous avions envoyé une demande pour ajouter un sujet à l'ordre du jour une intervention au sujet d'un projet de pont dan le prolongement de l'avenue Sadi Carnot (au départ du Comodoliac – ancien SPAR). Monsieur le Maire donne donc la parole à Frank Bernard :

> *Nous avons, en effet, demandé de mettre à l'ordre du jour le projet du nouveau pont sur la Vienne car nous avons quelques*

questions le concernant.

C’est un projet ancien qui revient d’actualité puisque le Conseil départemental vient d’aviser les riverains du passage des géomètres qui vont faire les relevés topographiques.

L’objectif annoncé de ce nouveau pont est de régler trois problèmes majeurs du pont Notre-Dame :

- *la préservation du pont lui-même, âgé de près de 800 ans*
- *la sécurité des automobilistes et des piétons qui l’empruntent*
- *la suppression du goulot d’étranglement qu’il constitue pour la circulation*

Mais il y a selon nous un autre enjeu majeur qui doit être pris en compte dans ce projet de nouveau pont ; c’est celui de la circulation dans la traversée nord-sud de Saint-Junien. Vous le savez, l’intensité du trafic provoque chaque jour d’importants ralentissements, particulièrement aux heures de pointe, entre le carrefour de l’Europe et la place Lasvergnas. Ajoutons – et c’est le plus inquiétant – que cette circulation génère pour les riverains de graves nuisances : le bruit, les gaz d’échappement, les poussières nocives… Plus largement, c’est la qualité de vie des habitants du centre ville qui est en jeu.

Or, le projet d’un pont implanté près du site des Seilles n’apporte aucune solution à ces problèmes car il ne détourne pas le trafic du centre-ville. Des centaines de véhicules en transit, c’est-à-dire qui ne s’arrêtent pas à Saint-Junien, vont continuer à traverser la ville quotidiennement. C’est pourquoi, nous souhaitons vous demander :

- *si d’autres emplacements ont été envisagés pour la construction du nouveau pont*
- *si d’autres études ont été engagées*
- *si vous comptez informer la population de Saint-Junien, voire la consulter, sur le détail de ce projet qui concerne tous les habitants. Car il engage l’avenir de notre commune sur le long terme : le nouveau pont, héritier du pont Notre-Dame, doit comme lui favoriser pour longtemps le développement de notre ville tout en garantissant le bien-être de ses habitants.*

Pierre Allard commence sa réponse par la fin et indique qu'il informera la population quand il aura des éléments concernant le projet, qui, rappelle-t-il, est un projet du Département (*Note du rédacteur : Pierre Allard est vice-président du Conseil départemental…*). Actuellement, le Département n'en est qu'à faire des sondages du sol pour voir s'il y a des possibilités de réaliser ce nouveau pont.

Il indique ensuite qu'il est surpris par le reste de nos questions puisque, quand il reprend notre programme électoral (municipales 2020), il prétend constater que nous positionnions le nouveau pont au même endroit. (*Note du rédacteur : ci-dessous l'extrait sur lequel il se base pour déduire cela*)

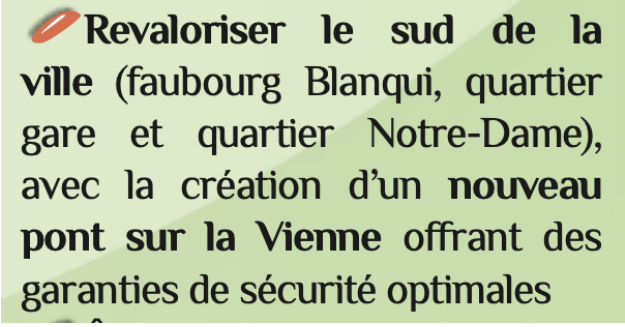

Programme des élections municipales

Il ajoute qu'il est également surpris puisque nous nous sommes opposés aux 400 mètres de route sur la zone de la Vergne à cause de l'artificialisation des sols. Il dit qu'aujourd'hui, d'après les études que le Département a faites, ce serait des kilomètres de voirie qu'il faudrait réaliser pour passer par d'autres endroits. Les autres projets engendreraient donc une artificialisation beaucoup plus importante des sols, avec un résultat qui ne serait pas forcément cohérent avec les études qui ont été menées, puisque sur les 8 000 passages-jours qui sont pris allers-retours, à peu près, sur ce pont, une grande partie vont sur les entreprises qui sont sur Saillat et sur Rochechouart, et toutes ne vont pas sur Limoges. Il dit ensuite qu'un grand nombre de véhicules passeraient encore sur le pont Notre-Dame et que cela ne résoudrait pas la totalité des difficultés que nous mettons en avant.

Il parle ensuite des premières études qui ont été menées et qui datent, montrant également que les autres voies possibles engendreraient une dégradation de la vallée de la Vienne et la création de multiples ouvrages d'art. Puis, il rappelle que ce qui est aujourd'hui à l'étude n'est pas encore un projet, qu'il n'y a pas de fonds votés. Lorsque les études de sol seront rendues et si le terrain permet de faire cette réalisation, les études commenceront pour le projet en lui-même et donc là, oui, bien sûr, qu'il y aura une concertation.

Il dit que le Département en est encore aux études et que cela semble

cohérent et prend en compte aussi que la ville se développe avec des habitants et du passage.

Je (*Jean-Sébastien Piel*) prends alors la parole pour m'interroger, en écoutant la réponse de Monsieur le Maire, sur son incompréhension des propos de Frank. Je précise que nous ne sommes pas contre le projet du nouveau pont, ne serait-ce que parce que pour l'instant, nous ne savons pas quel est le projet. Je précise que notre groupe veut seulement s'assurer que d'autres projets sont étudiés. En effet, le pont Notre-Dame doit être remplacé, c'est un fait et une question de sécurité, il ne tiendra pas encore 30 ans. On veut juste s'assurer que les autres projets sont bien étudiés, parce que celui-là, ce projet-là, a des défauts, il a des qualités aussi. Il faut bien être sûr d'étudier tous les tenants et les aboutissants. Et c'était le but des questions de notre groupe.

Le Maire dit qu'il nous a répondu, qu'ils ont étudié des tracés, sans aller jusqu'à passer par des bureaux d'études, mais en regardant les distances des trajets possibles, des habitations sur le parcours, etc. En amont, il y aurait au moins 10 km de trajet supplémentaire et en aval, il y aurait environ 7km. Donc ces projets-là, le Département n'a pas estimé qu'il était judicieux d'aller vers ces études-là parce qu'il y avait beaucoup trop de voiries à réaliser, beaucoup trop d'ouvrages d'art à réaliser.

Il indique que beaucoup d'utilisateurs du pont Notre-Dame sont des sous-traitants d'entreprises des alentours, des personnes qui viennent à Saint-Junien pour leur emploi, et que pour eux, rajouter 10 km de trajet n'est pas envisageable.

Yoann Balestrat prend ensuite la parole pour se féliciter des bonnes lectures du Maire, mais tient à préciser que, dans notre programme, il n'y a absolument pas mention de la localisation du nouveau pont parce que nous n'avons pas la prétention de savoir quelle est la meilleure option. (*Note du rédacteur : notre position était inchangée dans notre programme pour les élections départementales 2021, voir ci-dessous*) Nous sommes encore en phase d'études et à partir du moment où on doit choisir pour un projet architectural d'ampleur qui nous engage – soyons clairs, pour des siècles – il est important, effectivement, que l'on ait toutes les cartes en main.

- Soutenir la création **d'un nouveau pont sur la Vienne à Saint-Junien**, en associant les habitants à la réflexion sur le contenu du projet (choix de l'emplacement, architecture…)

Programme des élections départementales

Yoann revient sur les propos du Maire affirmant que l’on serait dans une certaine forme de contradiction par rapport à l’artificialisation en rappelant que lorsqu’il y a artificialisation d’un côté, il peut être prévu de désartificialiser d’un autre. Ce qui compte, c’est l’artificialisation nette. Yoann indique qu’il est extrêmement important pour un projet comme celui-là d’avoir une vision à long terme. Il reprend ensuite notre position, décrite dans notre tribune du P’tit bonjour de novembre 2022, à savoir que le projet ne sera viable que s’il est bâti en concertation avec nos concitoyens sur le choix de l’emplacement et de l’architecture, et qu’il doit faire place aux mobilités douces.

Yoann termine en revenant sur notre programme, en disant que justement, si l’on veut revitaliser le quartier sud de la ville, alors il faut mettre le pont ailleurs qu’à côté du pont Notre-Dame, pour réduire le trafic et développer des activités piétonnières, des mobilités douces, etc. La lecture que le Maire fait de notre programme n’est donc clairement pas la bonne.

Yoann rappelle ensuite que c’est sans prétention que l’on souhaitait mettre à l’ordre du jour ce sujet, parce que notre groupe est aussi interpellé par des riverains qui ont reçu directement dans leur boîte aux lettres un courrier disant que des géomètres allaient passer, sans avoir aucune information préalable. C’est aussi notre rôle de faire remonter cette inquiétude pour que l’on ait ces premiers échanges et un temps d’information pour pouvoir leur répondre.

Le Maire répond en disant que personne ne peut dire ne pas être au courant puisque cela figurait dans les programmes de chacun aux élections et qu’il en a été question régulièrement depuis. Il pense même que dans le Bonjour, la date de la délibération du Conseil départemental sur la prise en compte de la création du pont avait été donnée, et qu’il avait été mentionné que les études pouvaient commencer.

Nathalie Tarnaud prend ensuite la parole pour préciser que nous sommes les porte-paroles de riverains qui sont inquiets pas forcément par rapport au pont mais par rapport à toutes les voitures qui vont passer en centre-ville. Le pont ne va pas régler le problème de cette circulation qui risque au contraire d’être augmentée parce que ça risque de faire une sorte d’aspiration et d’attractivité (circulation facilitée = trafic augmenté).

Le Maire répond qu’il ne comprend pas pourquoi la circulation augmenterait avec le nouveau pont. Il dit que des études de circulation qui ont été menées par le Conseil départemental et qu’il y a moins de transit que de trajets vers ou depuis Saint-Junien.

Frank demande comment les mesures de transit ont été effectuées et si

l’on peut en disposer. Le Maire lui répond que tous les véhicules ont été arrêtés et toutes les cases ont été cochées pour savoir où allaient les véhicules, en demandant aux conducteurs où ils partent et où ils vont. Le Maire précise que les résultats sont la propriété du Conseil départemental.

Lucien Coindeau prend ensuite la parole pour rappeler la dangerosité des déplacements doux entre Codille (rive sud de la Vienne) et le coeur de Saint-Junien (rive nord), notamment pour les jeunes. Un tel projet de pont là où il est prévu permettrait de relier de manière plus sûre cette partie de la commune avec le centre.

Yoann rappelle que sur ce projet comme dans d’autres, on souhaite juste que la réflexion soit complète. On ne peut pas toujours nous objecter qu’il n’y a pas d’alternative, que c’est le seul projet, qu’on ne peut pas réfléchir à autre chose. On n’a pas de projet tout ficelé, d’alternative à proposer, simplement, on essaye aussi de pointer peut-être les quelques écueils que comporte le projet initial pour travailler ensemble à les résoudre. Dans ce dossier, si l’on ne sait pas ce qu’il faut faire, on sait ce qu’il ne faut pas faire…

Thierry Granet a du mal à comprendre notre inquiétude et ne voit pas pour quelle raison un pont qui va libérer le pont Notre-Dame pourrait générer une augmentation de la circulation. Il dit qu’il aurait fallu, il y a 30 ans, faire le contournement de Saint-Junien par le sud, mais que, malheureusement, c’est par le tracé nord qui a été retenu.

Le Maire dit que ça fait quelques années qu’il y a un emplacement réservé, et ça fait quelques années aussi que toutes les personnes qui ont acheté dans ce secteur ont été prévenues par les notaires qu’il y avait un emplacement réservé à cet endroit-là, pour un nouveau pont.

Frank prend la parole à propos de l’emplacement réservé, disant que puisque l’emplacement était réservé, le choix était déjà fait. Le Maire répond que non puisqu’il y a également un emplacement réservé de l’autre côté de la ville. Frank rappelle que cette « réservation » n’a servi à rien puisque des lotissements se sont construits dessus. (*Note du rédacteur : finalement, il n’y aurait plus d’alternative parce que la municipalité a fait le choix de ne plus en avoir…*)

Garantie emprunt – Saint-Junien Habitat – Réhabitation 30 logements – rue Gustave Courbet

Saint-Junien Habitat Office Public a fait une demande d’emprunt de 1 200 000 euros pour la réhabilitation de 30 logements situés rue Gustave-Courbet (l’offre de prêt nous a été fournie pour étude, mais n’a pas vocation à être publiée ici).
Il est proposé au Conseil Municipal d’accorder la garantie de la commune à l’office public HLM de Saint-Junien selon les détails énoncés dans la délibération :

CM-20240201-2

Voté à l’unanimité

Lancement de la procédure de cession d’une partie de chemin rural Tonnisserie à Moulin Gady

Il y a dans cette deux délibérations, deux demandes liées.

La première est celle du Syndicat d’Aménagement du Bassin de la Vallée de la Vienne (SABV). En effet, le SABV, afin de pourvoir continuer le cheminement le long de la Vienne jusqu’à l’île de Chaillac, doit acquérir des parcelles privées riveraines du chemin rural actuel, chemin de Tonnisserie au Moulin Gady.

La seconde demande est celle de Monsieur Claude DESAPHY, propriétaire des parcelles riveraines de la partie du chemin rural que le SABV veut racheter. Le chemin rural divise en deux sa propriété. L’achat de ses parcelles par le SABV serait subordonné à la cession d’une partie du chemin rural à Monsieur Claude DESAPHY.

Notre groupe ayant obtenu diverses précisions préalablement à la séance, aucune remarque n’est formulée.

Plus de détails dans la délibération : CM-20240201-3

Voté à l’unanimité

Acquisition parcelle BC 238-Le Cussou

En vue de faire un sentier pédestre en bord de Glane, la commune a engagé des démarches pour racheter une partie de la parcelle CB196.

La parcelle a été divisée en deux :

- Parcelle BC 237 d’une superficie de 29 143 m2 restant la propriété des consorts FRANCO.
- Parcelle BC 238 d’une superficie de 30 480 m2 devenant propriété de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d’acquérir la parcelle cadastrée BC 238 d’une superficie de 30 480 m2 au prix de 1 500 euros TTC.

Notre groupe ayant obtenu diverses précisions préalablement à la séance, aucune remarque n’est formulée.

CM-20240201-4

Voté à l’unanimité

Case columbarium 2023 Case 11066 reprise de concession.

Monsieur Michel BROUILLAUD a fait part de son souhait de rétrocéder, à titre gratuit, une concession de case au columbarium dans le cimetière communal, d'une durée de quinze ans, qui est libre depuis le 27 novembre 2023 suite à l'enlèvement de l'urne cinéraire qu'elle contenait. La concession a été achetée le 09 janvier 2015.

Voté à l'unanimité

Participation financière des communes extérieures au renouvellement du matériel pédagogique du RASED

Madame Rougier, psychologue scolaire de secteur, a sollicité la Mairie de Saint-Junien en vue du renouvellement d'une partie de son matériel pédagogique qu'elle utilise pour les élèves de huit communes. Le montant pour la commune est de 420,05 euros. Vous trouverez ci-dessous les détails de cette délibération :

CM-20240201-5

Voté à l'unanimité

Règlement intérieur MICRO CRECHE 2024

Il est proposé au conseil municipal de voter le nouveau règlement intérieur pour la Micro-Crèche :

CM-20240201-RI-Micro-Creche

Voté à l'unanimité

Règlement intérieur MULTI ACCUEIL 2024

Il est proposé au conseil municipal de voter le nouveau règlement intérieur pour le Multi-Accueil :

CM-20240201-RI-Multiaccueil

Voté à l'unanimité

Patrimonialisation de fonds anciens ou pertinents conservés à la médiathèque de Saint-Junien

Il est proposé de donner un caractère patrimonial définitif à un ensemble de documents qui sont actuellement dormants et peu valorisés ni même interrogeables sur le catalogue de la médiathèque. L'objectif est d'assurer leur préservation dans le temps et de permettre leur traitement. Plus de détails dans la délibération ci-dessous :

CM-20240201-6

Voté à l’unanimité

Classement du site de l’usine des Seilles

Ce n’était pas un point à l’ordre du jour, mais puisque l’on parle de patrimoine, le Maire passe la parole à Thierry Granet qui annonce que le site de l’usine des Seilles a été classé sur la liste des monuments historiques. Le classement porte sur l’ensemble du site et non sur des éléments particuliers. Yoann fait remarquer que c’est l’information inverse qui avait été communiquée lors de la dernière séance du conseil communautaire… La position de Thierry Granet n’a donc pas été retenue par les services de l’État.

Création de groupements de commandes avec la communauté de communes porte océane du limousin

Il est proposé d’autoriser la création d’un groupement de commandes avec la CCPOL sur les points suivants :

- Fourniture de petit outillage, consommables, quincaillerie et serrurerie,
- Vérifications périodiques des installations et des équipements des bâtiments,
- Achat de fournitures de voirie et de matériaux de carrière.

CM-20240201-7

Voté à l’unanimité

Tableau des emplois au 1er mars 2024

Il faut valider le nouveau tableau des emplois suite à l’ajout d’un poste d’adjoint technique à temps complet :

CM-20240201-8

Voté à l’unanimité

Mandat donné au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d’une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Il est demandé de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour négocier des accords et des consultations au niveau de la prévoyance pour les agents.

CM-20240201-9

Voté à l’unanimité

Message du Maire

Le Maire prend ensuite la parole pour annoncer sa démission :

> *Mesdames, messieurs les élus,*
>
> *Je vous avais indiqué lors d’un de nos derniers conseils municipaux que je vous tiendrais informés de ma décision de poursuivre ou non mon mandat de maire. Je vais donc vous apporter tous les éclaircissements nécessaires. Alors bien des gens m’ont demandé d’aller plus vite dans ma démarche informative mais il était clair pour moi que les élus de notre conseil municipal seraient les premiers informés, je vous en avais fait la promesse. Bien sûr la rumeur a galopé mais finalement c’est bien la seule chose qu’elle sache faire. Et la rumeur n’est pas la source de la démocratie, il est des moments importants qui ponctuent la vie d’une collectivité et il convient de leur donner une certaine solennité.*
>
> *Et je voudrais à ce moment de mon intervention engager une petite remontée dans le temps, revenir quelques années en arrière pour vous dire ma fierté d’avoir travaillé avec vous depuis 2001. 2001, c’est la date à laquelle j’ai entamé mon premier mandat de maire en succédant à Roland Mazouin. Il y a donc 23 ans que je suis maire de Saint-Junien et je ne compte pas les périodes où je fus conseiller municipal puis adjoint. Durant tout ce temps mon objectif a constamment été que pas un mandat ne se passe sans qu’un projet majeur ne voie le jour. C’est ainsi que nous avons réalisé la salle des congrès, l’aménagement du Boulevard Victor Hugo, la cuisine centrale pour les écoles, le potager municipal, l’aménagement de la Rue Lucien Dumas, le Square Curie en partenariat avec la Porte-Océane, le centre culturel, la Mégisserie, le centre aquatique, prochainement la Cité du Cuir. J’aurais pu d’ailleurs rappeler même la création du Sytepol avec la ville de Limoges et bien d’autres dossiers.*
>
> *Il arrive que nous soyons amenés à incarner une fonction pendant quelques années mais soyons humbles, il y a eu des maires avant moi et il y en aura d’autres après moi qui poursuivront à leur manière d’autres projets, d’autres investissements. La vie publique, le service public ne*

s'arrête jamais. C'est même d'ailleurs ce qui le caractérise une continuité sans faille, fondée sur l'égalité, l'accès, l'équité et l'adaptabilité. Ce sont des vertus républicaines, ce sont ces vertus républicaines qui sont la base de notre travail au quotidien que nous soyons élus ou agents du service public territorial. Et c'est sur ces fondements-là que j'ai toujours souhaité mener mon action d'élu. L'histoire jugera de la qualité de notre action mais en tout état de cause, j'éprouve une fierté certaine à évoquer ce bilan et je vais ici le partager avec vous. Saint-Junien a changé, Saint-Junien s'est développé, nous avons une véritable image de dynamisme et ceci dans tous les domaines, économique, sportif, culturel. Nos valeurs de partage, de solidarité nous ont toujours amenés à apporter une bienveillance toute particulière à celles et ceux que la vie malmène. Et je pense ici à des épisodes comme le conflit social au sein de l'entreprise Albany durant lequel la municipalité au côté de la population s'est mobilisée pour sauver l'emploi. Je pense aussi aux manifestations de soutien au service public, ferroviaire, hospitalier qui ont regroupé jusqu'à plusieurs milliers de personnes à Saint-Junien.

Je veux aussi avoir une pensée en ce bref moment pour toutes celles et ceux que j'ai croisés durant ces années avec qui j'ai travaillé. Je pense à des anciens comme Jean Desroches, Roland Mazoin, Odette Claverie, André Démery, Lucien Dussouchaud, Mado Buisson et tant d'autres. Je pense aussi à toutes ces personnes qui m'ont transmis les compétences nécessaires pour gérer une commune dans toute la diversité des dossiers. Et puis, comment ne pas remercier les agents municipaux, toujours à nos côtés, toujours soucieux d'accomplir leur mission avec professionnalisme, toujours présents sur les coups durs et je voulais ce soir leur rendre hommage.

Toutes ces années ont aussi été marquées par des changements institutionnels profonds, avec la mise en place de l'intercommunalité qui a constitué un des défis majeurs dans la vie de notre collectivité.

Tout cela pour vous dire, et vous l'aurez compris, que je souhaite, comme on dit, passer la main. J'ai la conviction que ce changement peut être bénéfique pour toutes et tous,

d’abord parce que nous disposons d’une équipe d’élus pleinement impliqués dans leurs responsabilités, qui connaissent leurs dossiers et qui sont tout à fait à même de faire face à l’avenir. Ensuite, parce que je ne le cache pas, je souhaite être plus disponible pour les miens. C’est un des aspects essentiels de ma décision. Et puis, parce que c’était aussi un engagement moral que j’avais pris avec moi-même en 2001, où j’avais dit, depuis cette date-là, que si j’avais la chance d’être maire jusqu’à mes 60 ans, je laisserais la place et c’est ce que je fais aujourd’hui. Je resterai bien sûr conseiller municipal à vos côtés et assumerai mon mandat de président de la communauté commune Porte-Océane-du-Limousin jusqu’à son terme.

Alors, il nous faudra élire un nouveau maire, ainsi qu’une première adjointe, et aussi une adjointe, mon ami Hervé Baudet, que j’ai sollicité pour assurer ce mandat a, et c’est tout à son honneur, longuement hésité pour prendre cette responsabilité. Hervé est salarié du Conseil départemental et il faut trouver des équilibres entre la vie familiale, professionnelle et les responsabilités politiques. Hervé est au fait de tous les dossiers, connaît parfaitement les services municipaux, a une sensibilité toute particulière sur les questions financières. Enfin, ce n’est un mystère pour personne, Hervé a une connaissance profonde du milieu associatif de Saint-Junien. Je vous proposerai donc au nom de la liste Saint-Junien 2026 au moment de l’élection, de vous prononcer en faveur de cette candidature. Ensuite, il vous faudra élire une nouvelle adjointe pour prendre la place restée vacante par le départ d’Hervé Baudet. Au nom de la liste Saint-Junien 2026, il vous sera proposé le nom de Mme Aurabelle Pesqué pour un poste d’adjointe en charge des finances et de la communication. Une progression pour Aurabelle qui s’est pleinement investie depuis le début du mandat dans les différentes commissions où elle a participé et les différentes activités municipales. Nous procéderons à ces élections lors du Conseil municipal du 4 mars prochain.

Voilà mes chers collègues, j’éprouve bien évidemment une certaine émotion à évoquer cette décision, mais ce n’est pas là l’important. L’important, comme je le disais au début, c’est la poursuite du service municipal public. C’est la continuité d’une politique sociale dynamique fondée sur des

> *idées de tolérance, de générosité, d'ouverture aux autres. Et je sais que ce cap sera maintenu par ce Conseil municipal, nos engagements seront tenus, et c'est ça qui importe pour l'avenir.*
>
> *Je vous remercie.*

Après des applaudissements de la part de l'ensemble du conseil, Yoann prend la parole au nom de notre groupe Énergie citoyenne :

> *Monsieur le Maire,*
>
> *Pour notre part, vous le savez, nous l'avons dit et écrit, la démission d'un maire avant la fin de son mandat sans avoir prévenu les électeurs lors de la campagne n'est pas opportune. Bien sûr, formellement, nous élisons une équipe municipale qui désigne le maire. Mais dans les faits, lors des élections, les citoyens se positionnent aussi par rapport à la tête de liste qui a vocation à devenir maire.*
>
> *Nous considérons que, sauf situation exceptionnelle évidemment, ne pas aller au bout de son mandat et passer le relais sans un retour aux urnes constitue une duperie, une tromperie, voire une trahison vis-à-vis des électeurs. Toute manœuvre politique de cet ordre qui court-circuite nos concitoyens, porte préjudice à la confiance que ces derniers peuvent avoir en leurs responsables politiques. Mais il appartiendra à chaque Saint-Juniaude et chaque Saint-Juniaud de porter un jugement.*
>
> *Nous vous demandons tout de même de changer d'avis et de ne pas démissionner par respect pour les électeurs et l'engagement pris devant eux. Vous admettrez qu'il est rare – et peut-être de ce fait savoureux – qu'un groupe minoritaire demande à l'exécutif en place de se maintenir. Nous le faisons uniquement pour des raisons liées à notre façon de voir et de pratiquer la démocratie.*
>
> *Monsieur le maire, avec un peu d'humour, je vous dirais, pour une fois, et pour que ce ne soit pas la dernière autour de cette table, de suivre notre proposition !*
>
> *À défaut, nous ne pourrons que prendre acte de votre démission et, malgré notre opposition au cumul des mandats,*

> *y compris dans le temps, nous ne pourrons que saluer de manière républicaine le mandat de maire que nos concitoyens vous auront confié pendant 23 ans… et même normalement au moins 25 !*
>
> *Quoi qu'il arrive, nous continuerons d'échanger et de débattre, ici ou ailleurs, dans d'autres instances. Mais il était important également pour nous de vous dire à cet instant que vous avez exercé vos fonctions avec implication, sérieux et passion pour notre commune. C'est là ce qui nous rassemble et nous lie.*

Hervé Beaudet prend ensuite la parole, puisqu'il se sent concerné :

> *Je suis un petit peu concerné, donc je vais vous faire un petit commentaire.*
>
> *Même s'il faut respecter l'ordre des choses et l'ordre des échéances, Pierre Allard a indiqué qu'il y aura un vote le 4 mars et que je serai candidat à sa succession. En tout cas, si ça peut apaiser votre inquiétude, parce que comme vous lui demandez de rester, ce n'est pas très flatteur pour moi. Je vous dis tel que je le pense, ce n'est pas un souci. En tout cas, dans l'éventualité où le conseil municipal me ferait confiance, je veux vous dire toute ma détermination, toute ma motivation à travailler avec l'équipe qui sera amenée à m'entourer, de travailler de manière positive, en tout cas d'assumer les deux ans et demi du mandat qui restent de la meilleure manière que je pourrai.*
>
> *Effectivement, je n'aurai pas l'expérience que peut avoir un Maire qui a fait 4 mandats. Pierre, tu as mis la barre très haute, je le dis, j'essaierai, nous essaierons d'être à la hauteur et je veux au nom du groupe d'union de la gauche progressiste et citoyenne, te remercier pour ton travail, ton engagement que tu as fait au fil de ces années, conseiller municipal, adjoint aux sports, d'ailleurs je vois que le fait d'être adjoint aux sports mène à tout…*
>
> *Je te remercie beaucoup Pierre pour ton engagement, ce que tu as fait et je crois que les Saint-Juniauds et la population le savent, tu es un homme reconnu à Saint-Junien et bien au-delà, donc merci pour ce que tu as fait et merci pour ta confiance.*

> *Voilà, je n’irai pas plus loin ce soir, j’aurai l’occasion de revenir vers vous. Merci.*

Remerciements

Alex Gerbaud, avant de lire les remerciements, tient lui-même à remercier Pierre Allard de lui avoir donné la possibilité, à 22 ans, de devenir conseiller municipal.

Il déroule ensuite la liste des remerciements :

- **La gendarmerie** remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle Amédé Burbaud.
- **L’association Saint-Junien Environnement** remercie la municipalité pour le prêt des salles municipales.
- **Le Cabaret d’Hiver** remercie la municipalité pour avoir favorisé l’installation du cabaret pour la 3e année.
- **L’association des parents d’élèves de Glane** remercie les agents d’avoir été présents après l’incendie de l’école.
- **Le Comité Départemental de Basket-Ball de la Haute-Vienne** remercie la municipalité pour la mise à disposition du Palais des Sports pour la 21e fête de Noël du mini-basket..
- **L’entreprise SAICA PACK** remercie la municipalité pour le prêt de matériel.
- **La ligue des droits de l’homme** remercie la municipalité pour le prêt de la salle Laurentine Teillet.
- **L’association Alliance Halieutique de Saint-Junien** remercie la municipalité pour son soutien financier et matériel tout au long de l’année.
- **M. DESERCES Jacques** remercie la municipalité pour la pose d’une plaque nominative des morts aux guerres 1870/71 et d’Indochine.
- **Le Lion’s Club** remercie la municipalité pour son dévouement, sa générosité et son aide logistique apporté aux chercheurs, notamment le Professeur Vidailhet, permettant ainsi d’améliorer la vie des patients.
- **L’association P’tits Culs Ivres** remercie la municipalité pour pour la confiance accordée au travers de leurs nombreuses prestations.
- **L’association des Alcooliques Anonymes** remercie la municipalité pour toute l’aide apportée.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l’ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-20240201-1

L’ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce pour la dernière fois la clôture de la séance à 19h45.

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2023

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2024

Frédéric et le multi-accueil ont été les sujets les plus importants de la soirée…

Le 5 décembre 2023 s’est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

- Lucien Coindeau était absent, représenté par Béatrice Compère.
- Nadège Coucaud était absente, représentée par Hervé Beaudet.
- Philippe Gandois était absent, représenté par Pierre Allard.
- Clémence Pique était absente, représentée par Julia Sebbah.
- Éliane Croci était absente, non représentée.

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur

le site de la Mairie. N’oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2023).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

Délégations – représentations – Conseil d’école de Cachin

Il est nécessaire de remplacer Julia Sebbah au conseil d’école de Cachin. Il est donc proposé de nommer Alex Gerbaud et Béatrice Compère comme représentants de la Mairie à ce conseil d’école.

Voté à l’unanimité

Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2024 – Budget général

Afin d’assurer la continuité des services, il est proposé au Conseil municipal d’autoriser le Maire à procéder à l’engagement, la liquidation, et au mandatement des dépenses d’investissement dans les limites prévues, soit 25% des crédits inscrits au budget 2023 déduction faite du chapitre 16 et des restes à réaliser. Le montant s’élève à 1 053 033 € (25% de 4 212 135 €).

Voté à l’unanimité

Versement d’une avance sur la subvention annuelle 2024 allouée au CCAS

Afin de maintenir le fonctionnement normal du CCAS, il est proposé de verser une avance sur la subvention 2024 de 40 000 € en une seule fois au mois de janvier 2024.

Voté à l’unanimité

Cession de matériel inutilisé – Vente en ligne de matériel divers

La ville de Saint Junien met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne « Agorastore.fr ». Le Maire peut décider seul de la vente de biens dont le montant est inférieur à 4600 €, et il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce pour tout bien d’un montant supérieur.

Il est cas ici d’un Renault trafic 7526 SK 87 de 1995, mis à prix 1000 €, mais dont le montant final des enchères risque très probablement de dépasser le montant de 4600 €.

Voté à l’unanimité

Signature d’un acte modificatif au contrat d’assurance des « risques statutaires » par la collectivité

L’assureur AXA a informé la Mairie de son intention de revaloriser le montant de la cotisation pour les « risques statutaires » pour les raisons détaillées dans la délibération ci-dessous. La nouvelle cotisation annuelle passerait à 1,83% du traitement annuel (au lieu de 1,78% depuis 2022).

CM-20231205-1

Voté à l’unanimité

Demandes de subventions à l’État au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL) et du Fonds vert et au Département au titre du contrat départemental de développement intercommunal (CDDI)

Un certain nombre de projets d’investissement qui pourraient être programmés en 2024 seraient susceptibles de bénéficier d’une subvention de l’État au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL) et/ou du Fonds vert et du Département au titre des contrats territoriaux de développement intercommunaux (CDDI) et à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le Maire précise que l’État a modifié les règles d’attribution de la DETR suite aux propositions du nouveau Préfet : toutes les demandes doivent être déposées avant mi-décembre afin que l’État puisse se positionner sur les dossiers présentés et sur le taux de financement qu’il accorderait à chaque projet. Ils ont déposé les dossiers qui, à la fois leur semblaient prêts à être déposés, mais surtout étaient éligibles à la DETR (les critères d’éligibilité sont stricts). L’État s’engage à donner une réponse avant le vote du budget de la commune pour que l’on puisse choisir si l’on retient ces projets ou non. Parmi les projets suivants, certains seront retravaillés en commission, c’est le cas notamment du réseau de vidéoprotection qui sera étudié fin décembre. Le choix des projets devra être fait avant le 30 juin, et les sommes promises pour les projets non retenus seraient le cas échéant réattribuées à de nouveaux projets. C’est un changement par rapport à avant où il ne fallait déposer les dossiers qu’une fois les dossiers d’Appel d’Offre ouverts.

- **Végétalisation et renaturation du coeur de Ville**
  - Dépenses prévues : 98 000 € HT
  - DETR ou Fonds vert : 58 000 € HT (60%)
  - DSIL : 19 600 € HT (20%)

    - Reste à charge : 19 600 € HT (20%)
- **Mise en œuvre d'un réseau communal de vidéoprotection**
    - Dépenses prévues : 178 480,25 € HT
    - DETR : 107 088,15 € HT (60%)
    - DSIL : 35 696,05 € HT (20%)
    - Reste à charge : 35 696,05 € HT (20%)
- **Parc municipal des sports, réhabilitation du terrain synthétique**
    - Dépenses prévues : 580 650 € HT
    - DETR : 261 292,50 € HT (45%)
    - Région : 116 130 € HT (20%)
    - Département : 58 065 € HT (10%)
    - Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 20 000 € HT (3%)
    - Reste à charge : 125 162,50 € HT (22%)
- **Gymnase Pierre Dupuy, ajustement de la puissance de la chaudière à la suite des travaux de rénovation énergétiques**
    - Dépenses prévues : 39 308 € HT
    - DSIL : 11 873,57 € HT (30%)
    - Département : 11 873,57 € HT (30%)
    - Reste à charge : 15 831,42 € HT (40%)
- **Travaux de grosses réparations sur ouvrage d'art pont du Robinet**
    - Dépenses prévues : 32 549,30 € HT
    - DETR ou Fonds vert : 13 019,72 € HT (40%)
    - DSIL : 6 509,86 € HT (20%)
    - Département : 6 509,86 € HT (20%)
    - Reste à charge : 6 509,86 € HT (20%)
- **Maison des Charmilles, travaux d'aménagement d'une maison des associations dans les étages de l'immeuble**
    - Dépenses prévues : 123 519,88 € HT
    - DETR : 74 111,93 € HT (60%)
    - DSIL : 24 703,98 € HT (20%)
    - Reste à charge : 24 703,98 € HT (20%)

Il est proposé d'approuver ces projets et les plans de financement associés.

Les explications sur chacun des projets sont dans la délibération ci-jointe : CM-20231205-2

Yoann Balestrat prend la parole :

> *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*
>
> *Il est toujours difficile d'apporter une seule et unique réponse à plusieurs questions. En l'occurrence, il est ici demandé de nous prononcer en bloc sur l'opportunité de différents projets dans la perspective de demander des subventions. Or, tous les projets présentés ne sont pas à un même stade de maturité – vous l'avez dit – et nous disposons*

> *d’un niveau d’information variable par rapport à chacun d’entre eux. De plus, si certaines propositions paraissent parfaitement justifiées, d’autres le sont parfois moins ou semblent moins urgentes, alors que parallèlement des projets auraient pu figurer parmi les priorités, comme par exemple la relocalisation du multi-accueil, la poursuite des travaux de performance et de production énergétique sur les bâtiments communaux ou encore la création de pistes cyclables sécurisées, sous réserve de l’éligibilité à ces différentes enveloppes de financement.*
>
> *Comme vous l’avez indiqué, Monsieur le Maire, tout cela sera de nouveau examiné par la suite et validé lors du vote du budget. Dans ce cadre et dans l’attente, notre groupe s’abstiendra.*

Pierre Allard répond que certains de ces dossiers ne sont pas éligibles à la DETR *(Note du rédacteur : notre intervention concernait les différentes enveloppes mentionnées dans la délibération et pas uniquement la DETR)*. Et pour présenter un projet du type de la relocalisation du multi-accueil ou de la petite-enfance, il faut un projet abouti avec tous les chiffrages et un rapport d’un cabinet d’études, ce qui n’est pas possible en quelques semaines. Il dit ensuite que c’est une réflexion qui sera longue car il faut prendre en compte les organismes comme la CAF et des demandes de l’État de recréer un maillage de micro-crèches avec des horaires décalés plutôt que des « grands » centres d’accueil. C’est donc une réflexion qu’il va falloir mener, mais dans les mois ou les années à venir ; les aides de l’État vont s’orienter plus probablement vers ce type de structure…

Jean-Sébastien Piel poursuit en disant que l’on parle de discuter du multi-accueil dans les prochains mois ou les prochaines années alors que sur ce sujet il y a urgence et il prend à témoin les membres de la commission. Le problème de cette structure est remonté depuis le début du mandat par la commission et il va falloir se pencher dessus très vite. On entend le problème de subvention et les études qu’il va falloir faire sur le futur de l’accueil, mais c’est quelque chose qu’il faut prendre à bras le corps. Il rajoute qu’il espère que c’est un sujet faisant l’unanimité autour de la table du conseil car il y a des problèmes de sécurité qu’il faut régler très vite.

Le Maire répond qu’il entend cela, mais que faire travailler un cabinet d’études ça a un coût relatif, et que nous avons besoin de la précision de l’État sur ce qu’il souhaite au niveau des structures : l’éclatement en plusieurs petites structures d’une grosse structure ou la création d’un nouveau lieu pour une grosse structure. Les orientations semblent aller vers des petites structures. Financièrement, surtout en

termes de personnel, une grosse structure est plus intéressante. Mais il ne faut pas risquer de passer à côté des subventions vu les coûts (centaines de milliers d'euros) qu'un tel projet va engendrer.

Voté à la majorité… Abstention des 5 élus Énergie Citoyenne.

Dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail trois dimanches pour l'année 2024, correspondant à de fortes périodes d'activités commerciales à savoir le dimanche 8 décembre 2024, le dimanche 15 décembre 2024 et le dimanche 22 décembre 2024.
Plus de détails ici : CM-20231205-4

Voté à l'unanimité

Mise à disposition de véhicules de transport en commun avec chauffeur – Autorisation de signature de l'accord-cadre

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'accord cadre pour les transports d'enfants et de personnes dans le cadres des activités périscolaires, sportives, culturelles, d'animations et l'accueil de loisirs du Châtelard avec la société RRTHV basée à Limoges.

CM-20231205-3

Voté à l'unanimité

Recueil des tarifs – 2024

Il est proposé de valider les tarifs suivants : Recueil des tarifs 2024

Voté à l'unanimité

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-20231205

Jean-Sébastien prend la parole au sujet des décisions, il y a plusieurs conventions de location avec des sociétés différentes pour les illuminations de Noël (096 et 102). S'agit-il de matériels différents ? Il signale également une coquille dans la décision 102 faisant référence à Technic Industries Decolum, puisque l'on y évoque la proposition présentée par Blachère Illuminations.

Il est répondu que 3 devis avaient été demandés et que 2 ont été retenus

sur des parties différentes.

Frédéric Dauvergne prend ensuite la parole pour faire la déclaration suivante :

> *Monsieur le Maire, Mes chers collègues,*
>
> *J'ai pris la décision de quitter le conseil municipal. Je vous remettrai Monsieur le Maire ma démission très prochainement, me laissant le temps de participer au dernier conseil communautaire de l'année.*
>
> *C'est la première fois dans ma vie que je rédigerai une lettre de démission, c'est pour dire que, pour moi, ce moment est grave.*
> *Je suis un besogneux, sur beaucoup de fronts, à mon travail aux finances publiques, en adjonction de service aux côtés de mon groupement gériatrique en tant qu'agent comptable, trésorier de l'amicale du Mas et bénévole avant tout, pour animer la vie du village, et depuis deux ans aidant auprès de ma maman que j'ai volontairement sortie de l'EHPAD de Rochechouart pour la prendre en charge à mon domicile.*
>
> *Jusque-là, je fais face, j'affronte les épreuves, mais la santé de plus en plus fragile de mon épouse, et plus récemment d'une de mes filles, m'oblige à faire des choix difficiles. Ma priorité, vous en conviendrez, doit aller désormais vers ma femme, mes filles et ma maman.*
>
> *Je ne peux raisonnablement remplir mon rôle d'élu, participer aux travaux des commissions et notamment celle des finances et de la petite enfance qui me tenaient particulièrement à cœur. Je n'aime pas et, en plus ça ne me ressemble pas, faire les choses à moitié. J'ai entendu vos observations, vos critiques concernant la faible participation de certains élus aux commissions et croyez-moi j'en ai personnellement souffert.*
>
> *C'est un crève-cœur cette décision, car en même temps j'ai aimé découvrir ce rôle d'élu.*
>
> *Je tiens à remercier très sincèrement Yoann pour le travail sérieux qu'il conduit au sein de notre groupe, pour son écoute, sa disponibilité, son ouverture d'esprit et surtout pour son engagement sans faille autour de valeurs qui nous*

> *ont toujours réunis : solidarité, démocratie et écologie.*
> *Je lui fais confiance pour continuer ce travail avec notre groupe, pour défendre nos idées et combattre des projets contraires à nos valeurs.*
> *Je remercie bien sûr mes collègues du groupe Énergie citoyenne, pour leur travail, leur engagement, et avec qui j'ai toujours eu plaisir à travailler, et ce en toute liberté d'expression. Je resterai toujours à vos côtés, fidèle à nos idées, justes et cohérentes pour notre commune. Je continuerai à vous soutenir dans toutes vos actions.*
>
> *Je vous remercie également Monsieur le Maire pour vos qualités humaines, et vous savez combien les valeurs humaines, solidaires, ont une importance dans mes choix, dans ma vie, et c'est l'occasion pour moi de féliciter et saluer les actions menées par le CCAS au bénéfice de nos concitoyens, jeunes ou moins jeunes, dont la vie peut basculer très vite vers la précarité, la dépendance, l'exclusion.*
>
> *Monsieur le Maire, je vous remercie aussi pour vos échanges respectueux au sein de cette assemblée, et comme auprès de Yoann, j'ai appris beaucoup en vous écoutant, sur le fonctionnement et la gestion de notre commune.*
>
> *Je vous remercie toutes et tous, chers collègues de la majorité, et même si nous formions des groupes politiques différents, nous nous retrouvons sur beaucoup de sujets. Je continuerai à dire que notre groupe est un groupe minoritaire de proposition et non une formation d'opposition.*
>
> *Je remercie enfin Frédéric, et Stéphanie, et toute son équipe pour leur professionnalisme et leur rigueur.*
>
> *Je vous remercie.*

Le Maire prend ensuite la parole pour le remercier de son honnêteté, expliquant que certains élus auraient préféré jouer la chaise vide pour garder le poste. Il comprend la décision, il comprend aussi la déception de partir d'une équipe, d'un groupe. Il précise qu'en politique nous ne sommes pas toujours d'accord, mais les débats se sont toujours passés dans le respect des uns et des autres et c'est ce qui est important. Il lui souhaite enfin le meilleur pour la suite même s'il sait que ce sont des périodes particulièrement compliquées et difficiles, et que

humainement c’est difficile de tout gérer en même temps. Il indique qu’il a connu cette période là et que ce n’est pas simple. S’il y a quelque chose à privilégier dans la vie, c’est avant tout la vie de famille. Il adresse un grand merci pour ce que Frédéric a fait et lui précise qu’il sera bien sûr le bienvenu quand il le souhaite dans cette salle pour suivre les débats.

Yoan Balestrat remercie le Maire pour ses propos et Frédéric pour ses mots. Merci pour le travail réalisé, même si cela requiert énormément de temps et d’énergie. Il indique que malgré les difficultés, Frédéric a apporté beaucoup au sein du groupe et du Conseil. Il lui souhaite bon courage pour la suite et rappelle que le combat politique ne se restreint pas uniquement à la table du conseil : c’est quelque chose qui nous anime tous les jours, à chaque instant, et le combat continue sous une autre forme, mais il continue.

Christophe Wacheux conclut en assurant son respect à la décision de Frédéric, tant sur le fond que sur la forme. Il indique que malgré les différences il a toujours respecté ses postures et ses positions et qu’il faut savoir reconnaître l’homme à genou.

L’ordre du jour étant épuisé, le Maire annonce la clôture de la séance à 19h05.

---

energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Quand L’Abeille ne veut pas comprendre !

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2024

« Comprenne qui pourra. » C’est ainsi que se termine l’article de L’Abeille du 16 novembre signé par Jacques Grare, relatant la dernière séance du conseil municipal. Notre position sur le vote d’une motion y est présentée comme incompréhensible, incohérente, voire futile.

L’auteur ne semble pas être au fait des pratiques dans les assemblées telles que les conseils municipaux. Si ne pas prendre part au vote est décompté, au niveau du résultat, comme une abstention, cela est identifié différemment dans les procès-verbaux : la nuance n’est pas négligeable.

Notre position est pourtant claire : nous n’avons pas pris part au débat ni au vote de ce texte comme nous l’avons déjà fait pour les motions qui ne concernent pas directement notre commune et ses compétences. Nous continuerons à le faire. Nous n’avons pas reçu mandat pour nous prononcer sur ces questions et, à l’heure où tout le monde donne son avis sur tout, nous tenons à ne donner notre avis, en conseil municipal, que sur des sujets en rapport avec la collectivité au sein de laquelle nous avons été élus.

Comme cela a été rappelé en séance par Yoann Balestrat, cette position de principe n’a aucun rapport avec le fond du texte, texte qui a d’ailleurs été travaillé avec notre groupe. Elle nous est strictement personnelle, les autres élus « Énergie citoyenne » ayant choisi de participer au vote de cette motion, preuve de la liberté qui règne au sein de notre groupe.

Quant à la question des éoliennes à Javerdat, inscrite à l’ordre du jour du conseil municipal précédent, la situation était tout autre. Comment Monsieur Grare peut-il affirmer qu’elle n’est pas en rapport direct avec les intérêts de nos concitoyens ? C’est ce qui justifie que nous ayons regretté l’absence de débat et de vote.

Ça se comprend, non ?

Frank Bernard et Jean-Sébastien Piel

(ce droit de réponse a été envoyé à la rédaction de l’Abeille le 21 novembre qui a refusé de le publier)

Articles récents

- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Restez informés !
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025
- Faisons du projet LiCHEN une opportunité pour tout notre territoire !
- Agir contre les déserts médicaux, une urgence de santé publique

Archives

- juin 2025 (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- février 2025 (2)
- janvier 2025 (1)
- décembre 2024 (2)
- novembre 2024 (4)
- juin 2024 (3)
- mai 2024 (1)
- avril 2024 (2)
- mars 2024 (3)
- février 2024 (5)
- décembre 2023 (1)
- novembre 2023 (2)
- septembre 2023 (1)
- juin 2023 (1)
- mai 2023 (2)

- avril 2023 (3)
- mars 2023 (1)
- février 2023 (2)
- janvier 2023 (1)
- décembre 2022 (5)
- novembre 2022 (2)
- septembre 2022 (1)
- juillet 2022 (3)
- juin 2022 (3)
- avril 2022 (2)
- mars 2022 (2)
- février 2022 (2)
- janvier 2022 (2)
- décembre 2021 (1)
- novembre 2021 (2)
- octobre 2021 (1)
- septembre 2021 (1)
- juin 2021 (1)
- mai 2021 (2)
- avril 2021 (3)
- mars 2021 (5)
- février 2021 (3)
- décembre 2020 (2)
- novembre 2020 (2)
- octobre 2020 (3)
- septembre 2020 (1)
- juillet 2020 (1)
- juin 2020 (6)
- mai 2020 (1)
- avril 2020 (1)

Méta

- Connexion
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- Site de WordPress-FR

Rechercher

- Politique de confidentialité
- Sitemap

- Facebook
- X
- RSS